que immédiatement après, on pouvait voir la surface de la mer couverte de cadavres et de débris de toute sorte.

» Mais ce n'est que quand le jour se leva que je pus me rendre compte de l'étendue du désastre. La ville avait pour ainsi dire disparu ; on n'apercevait plus qu'un amoncellement de ruines, parmi lesquelles on distinguait, debout, les murs de l'hôtel Trinacria. Tous les autres hôtels et édifices avaient été engloutis.

» Des rues, on entendait monter un concert de cris, de lamentations et de hurlements sauvages, et presqu'en même temps un incendie, provoqué par l'explosion du gazomètre et activé par un vent violent, projetait des lueurs sinistres sur la mer. Le feu détruisait les maisons qu'avaient épargnées les eaux.

» Il est impossible de rendre l'horrifique grandeur de ce tragique spectacle. Toute ma vie je l'aurai devant les yeux ! »

Récit d'une rescapée

Rome, 30 décembre. — Une pauvre femme arrivée à Palerme, venant de la cité ravagée par le fléau, a fait ce récit à un journal local :

« C'était une scène infernale, a-t-elle dit avec l'énergie des expressions méridionales. Nous dormions encore lorsqu'un bruit étrange est venu nous réveiller soudain ; les fenêtres grinçaient pour ainsi dire, et les portes se sont ouvertes avec un claquement effroyable. Quelques-uns d'entre nous ont été jetés hors de leur lit par la violence de la secousse. La pluie tombait comme un déluge, et le ciel était très sombre. « Tremblement de terre ! Tremblement de terre ! » criâmes-nous, frémissant tous de terreur.

» Légèrement habillée, je m'enfuis avec mon frère et ma sœur, mais ils disparurent presque aussitôt dans la rue. D'autres personnes couraient de-ci de-là, jetant des cris désespérés, réclamant du secours avec une sorte de hurlement, invoquant la Madone et tous les saints du Paradis. Tout autour de nous des murs croulent, des fenêtres s'écrasent, des constructions en bois se brisent et volent par petits morceaux. L'eau montait jusqu'aux genoux. Près de la plage, les rues étaient inondées. Les vagues couleur de boue mugissaient terriblement et venaient se précipiter avec une incroyable violence.

» Je courais toujours sans savoir ce qui se passait. Comme je fus saisie, déposée à bord d'un bateau, emmenée à Palerme ; de cela, je ne me souviens pas.

» Mon Dieu ! que la nuit fut épouvantable ! On sont mon frère, mon frère Charles et ma sœur Carmel ? »

Un journaliste lui demanda ce qu'elle savait de la destruction de la ville et du nombre des victimes. A quoi elle répondit qu'un bon quart de la ville avait été totalement détruit et que les victimes étaient innombrables ; elle avait vu des centaines de personnes disparaître sous les débris qui s'accumulaient partout.

Quantos survivants, blessés pour la plupart, sont arrivés à Catane ; ce qu'ils déclarent est à fendre le cœur.

UN LUGUBRE TABLEAU

Le « Secolo di Milano » fait la description suivante de l'aspect de Messine :

La nuit descend, pleine de terreur et de sanglots, sur la ville en ruines ; la mer, très agitée, soulève toujours des vagues énormes, balayant les rues et les places.

Messine est pareille à un énorme cimetière. Des campements ont été improvisés sur les collines ; les maisons de campagne et les villas regorgent de blessés manquant de tout. Les médicaments font défaut. La désolation règne partout. Il faut que des secours de vivres arrivent rapidement, sans quoi les survivants succomberont au froid et à la faim.

On fusille les pillards

Rome, 30 décembre. — Les nouvelles reçues à Rome de diverses sources affirment qu'à Messine se produisirent de véritables scènes de brigandage.

On vit des malfaiteurs livrés emporter le cadavre d'une jeune femme qu'ils dépouillèrent de tous ses bijoux et outragèrent abominablement.

D'autres brigands, qui s'étaient enfuis de la prison, s'emparèrent de revolvers, pénétrèrent dans ce qui restait de la maison d'un riche marchand et la pillèrent, sourds aux cris de secours qui les appelaient de dessous les décombres. Il y avait là un malheureux qui pouvait être sauvé, peut-être, mais les malfaiteurs n'y prirent pas garde. Ils firent feu entre le tas des ruines, on entendit un hurlement, puis la voix qui implorait se tut.

Les brigands racontèrent eux-mêmes leur forfait en s'en vantant.

Ce qui reste de la population est véritablement terrorisé, car partout se produisent des crimes semblables.

Plusieurs bandes de vagabonds de la campagne, de rôdeurs de grands chemins sont accourues pour prendre part au pillage. Elles ont mis le feu à un grand nombre de maisons.

Les habitants se sont organisés pour combattre ce nouveau fléau. Les carabiniers et les soldats sont intervenus, et quelques malfaiteurs surpris en flagrant délit, ont été fusillés.

Le détroit de Messine bouleversé et obstrué

Les conséquences au point de vue stratégique et commerciales

Rome, 30 décembre. — Un radiotélégramme, reçu au ministère de la marine, annonce que, par suite de la catastrophe, le détroit de Messine a complètement changé de physionomie. Il serait, paraît-il, obstrué, et la navigation y deviendrait désormais très difficile.

Le *Corriere d'Italia*, commentant cette nouvelle, fait remarquer que, si elle se confirme, les conséquences en seront incalculables au point de vue commercial et militaire. Le gouvernement a dépensé des sommes considérables pour fortifier le détroit de Messine, qui a une importance stratégique de premier ordre. Or, si aujourd'hui le détroit était fermé, les fortifications deviendraient inutiles, et l'état-major devrait modifier partiellement ses plans.

Les conséquences commerciales seraient non moins graves. Le détroit de Messine est la route la plus courte pour les navires qui se rendent aux Indes, et tout le commerce de Marseille, Gênes, Naples passe par le détroit. Si donc la navigation par Messine était rendue impraticable, il en résulterait un dommage irréparable, car les communications de l'Europe avec l'Afrique et l'Asie seraient retardées de vingt-quatre heures.

REGGIO ENGLOUTIE

Rome, 30 décembre. — A huit heures, ce soir, le ministre de l'intérieur a reçu le télégramme suivant de Geraso Marusa :

« Reggion a été complètement détruit ; les morts sont si nombreux qu'on ne peut en estimer le chiffre. Cinq secousses de tremblement de terre, toutes très graves, ont été ressenties. Des secours ont été demandés d'urgence ».

Plus tard, à neuf heures, le préfet de Reggio, commandeur Orso, qui, disait-on, avait péri, a télégraphié au gouvernement :

« En conséquence d'un tremblement de terre extrêmement violent, la ville de Reggio a été, hier, entièrement détruite : nombre d'habitants ont été tués. La préfecture et les autres bâtiments publics ont été démolis ; d'autres villes et villages de la province ont été gravement éprouvés. »

Les Chambres vont se réunir

Rome, 30 décembre. — Les quinze députés de la Calabre se sont rendus ce matin chez M. Giolitti pour conférer avec lui sur les mesures à prendre pour venir en aide aux victimes du désastre.

M. Giolitti a répondu qu'il examinerait la question d'une convocation extraordinaire de la Chambre, pour proposer au Parlement une série de mesures législatives en faveur des malheureuses populations de l'Italie méridionale.

Les pays dévastés

La presqu'île de Calabre, située au sud de l'Italie, entre les mers Ionienne et Tyrrhénienne, forme une province de 17.650 kilomètres carrés, occupée en grande partie par des massifs montagneux qui prolongent l'Apennin. La population, très également répartie, déserte les gorges de l'île et surtout les plaines littorales infestées par la malaria et se presse autour de Casenza (vallée du Crati) et de Reggio. Elle atteint le chiffre de 1.175.000 habitants.

Le climat est froid sur les hauteurs et pluvieux en hiver, sec et torride l'été.

L'île de Sicile n'est, on le sait, séparée de la Calabre que par le détroit très resserré de Messine. Au nord, les monts Nebrodes prolongent la chaîne calabraise de l'Aspromonte, et sont continués à l'ouest par diverses chaînes, dont la principale atteint l'altitude de 1.975 mètres.

L'île est traversée par la zone volcanique de l'Italie occidentale. Cette bordure volcanique comprend le puissant massif de l'Etna, le Stromboli toujours actif, l'archipel des Lipari, etc.

La Sicile est un pays essentiellement agricole. Elle fournit le quart de la production vinicole de l'Italie.

C'est l'extrémité occidentale de la Sicile qui a été dévastée par le cataclysme d'avant-hier.

Les principales villes les plus éprouvées, tant en Sicile qu'en Calabre, sont :

Messine, 150.000 habitants ; Seminara, 5.000 hab. ; Reggio, 40.000 hab. ; Scilla 8.000 hab. ; Villa-San-Giovanni, 5.000 hab. ; Riposto, 10.000 hab. ; Ali, 4.000 hab ; Palmi, 15.000 hab. ; Bagnara, 12.000 hab.

L'arrivée des souverains italiens à Messine

ILS ASSISTENT AU SAUVETAGE DES VICTIMES. — LES RESCAPES LEUR DEMANDENT DE FAIRE UN MIRACLE

Naples, 30 décembre. — Les souverains italiens sont arrivés ce matin, à Messine, à bord du cuirassé « Vittorio-Emanuele ». Toutes les un tas d'escadre les saluèrent avec des salves d'artillerie.

Le roi et la reine sont descendus à terre et ont aussitôt assisté à un épouvantable spectacle de mort et de ruine. La reine, angoissée, se cacha les yeux de ses mains en versant des larmes.

Une foule d'habitants terrorisés se jeta aux pieds du couple royal en le suppliant de mettre fin aux cataclysmes qui dévastent la région. On demandait presque au roi d'accomplir un miracle parmi les maisons écroulées.

Ces lamentations produisirent sur la souveraine une si forte impression qu'elle dut se retirer, incapable de poursuivre sa visite. Le roi, entouré des personnalités de sa suite, se dirigea alors vers les décombres d'où l'on entendait monter encore de sourds gémissements.

Des victimes furent retirées en présence de Victor-Emmanuel, qui aida personnellement au sauvetage en consolant les blessés et en leur prodiguant les premiers soins.

Il est impossible de fixer approximativement le nombre des victimes ; il suffit de dire qu'il est incalculable.

Un certain nombre d'habitants que l'on a pu classer parmi les morts se sont enfuis dans les environs où ils se terrent dans la crainte d'une nouvelle secousse.

Les rues sont jonchées de cadavres et de débris.

Les secours

Un comité de secours s'est constitué à Rome en vue de centraliser les sommes recueillies par la charité privée et publique et d'organiser des secours. Il est présidé par le duc d'Aoste et composé des présidents du Sénat et de la Chambre, des chefs d'état-major de l'armée et de la marine, du maire de Rome, des présidents de la Croix-Rouge, de la Fédération de la presse, du conseil supérieur des travaux publics, des directeurs généraux de la Banque d'Italie, de la santé publique et de l'administration civile.

Dans toute l'Italie d'ailleurs des comités se forment, mais surtout en Sicile, où des médecins, des citoyens forment des escoudes de secours. Des pompiers des différentes villes et des troupes se concentrent sur Messine et Reggio et organisent le sauvetage.

Les municipalités et les associations de tous genres ont tenu des réunions, ont voté d'urgence des secours, et ont décidé l'envoi immédiat d'escadres de sauvetage avec du matériel et des vivres.

Rome, Milan, Florence, Naples et d'autres villes envoient des pompiers, des gardes municipaux et des médecins.

Le gouvernement s'est entendu avec des compagnies de navigation afin que des navires aillent sur les côtes de Calabre et de Sicile porter des secours et recueillir les personnes sans abri. Ces navires transporteront également le matériel nécessaire à la construction de baraques.

Le ministère des postes et télégraphes a envoyé partout des inspecteurs avec d'habiles ouvriers pour rétablir les communications télégraphiques et téléphoniques.

Les condoléances

Bruxelles, 30 décembre. — Au Sénat belge, le président a exprimé les condoléances de l'assemblée à la nation italienne.

M. Wiener, au nom de la gauche, et M. Van den Peereboom, au nom de la droite, se sont associés à ses paroles.

M. Richard, président de la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, a adressé le télégramme suivant au roi d'Italie :

« Au nom des 798 sociétés musicales fédérées du Nord et du Pas-de-Calais, profondément attristées par l'épouvantable catastrophe qui frappe deux de vos provinces, je vous adresse l'expression de notre vive douleur en même temps que celle de nos sympathies pour la nation italienne. »

En outre, M. Richard a informé le consul d'Italie à Lille qu'il met la Fédération à sa disposition pour les fêtes qui pourront être organisées dans la région du Nord.

L'Élection Sénatoriale du Pas-de-Calais

« L'Echo du Nord » manque d'enthousiasme. — Comment M. Ribot fut le candidat du Congrès. — Le cas de M. Ribot ; Sa situation parlementaire ; menacé à gauche par M. Lévy-Ullmann ; menacé à droite par le baron Dard. — Montreuil et les droits des arrondissements.

L'inscription du nom de M. Ribot sur la liste des sénateurs sortants du Pas-de-Calais est considérée par l'opinion républicaine sénateurs sortants du Pas-de-Calais est considérée par l'opinion républicaine comme un signe des temps, comme une coalition immorale des radicaux et des progressistes. comme un signe des temps, comme une coalition immorale des radicaux et des progressistes.

C'est juger trop superficiellement la situation : pour qui a suivi les incidents de la période électorale, M. Ribot est le candidat des « douteux » et de tout ce qui n'est pas républicain de gauche.

Les réactionnaires n'annoncent-ils pas déjà que le 3 janvier il arrivera tête de liste grâce à l'appoint des voix cléricales et réactionnaires, dont pas une ne lui fera défaut.

L'« ECHO » EST SANS ENTHOUSIASME

L'« Echo du Nord » — à propos des élections sénatoriales — publie une statistique du département du Pas-de-Calais, qu'il a pu demander à un annuaire artésien. Il nous donne le chiffre des communes, leur superficie, leurs habitants, leurs cultures ; il ne nous fait grâce d'aucun détail sur l'outillage maritime, le développement des voies ferrées, des chemins et canaux ; nous trouvons le chiffre des dépôts à la caisse d'épargne, le nombre des membres des mutualités. Puis l'« Echo » conclut :

« C'est pourquoi, dans l'élection qui aura lieu le 3 janvier prochain, les électeurs doivent avoir principalement en vue d'envoyer au Sénat des hommes d'une expérience et d'un dévouement éprouvés, qui connaissent bien les intérêts économiques de la région du Nord, condition primordiale pour les bien défendre.

« Or, il n'est pas téméraire de dire que les candidats républicains, — MM. Boudenoot, Huguet, Ringot, Ribot et Viseur, — ont tous sur ce point fait leurs preuves ».

Les élire dimanche, ajoute-t-il, sera une bonne opération... et, un point, c'est tout.

COMMENT M. RIBOT FUT LE CANDIDAT DU CONGRES

M. J.-L. Bonnet, du Comité exécutif du Parti Radical et Radical-Socialiste, explique et commente le choix de M. Ribot par le Congrès de Montreuil ; il aboutit, en somme, aux mêmes conclusions que notre confrère « Le Boulonnais » :

« Comme je l'avais prévu, le Congrès républicain du Pas-de-Calais a choisi M. Ribot pour candidat. Mais ce dernier, qui espérait rallier l'unanimité, n'a été désigné que par 281 voix contre 112 à mon excellent ami M. Emile Lemaître, conseiller général radical-socialiste de Boulogne-sur-Mer.

« M. Ribot a bénéficié d'une fâcheuse pression exercée par trois sénateurs sortants et par quatre députés du département présents au Congrès, et encore a-t-il dû accentuer son langage, qui jurait avec son passé. Cet éveil des esprits de l'Artois est de bon augure. Les électeurs échappent aux vieilles influences sociales ; une forte organisation de notre parti achèvera leur émancipation. »

LE CAS DE M. RIBOT

Laisons parler le président de la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste de la Seine. Il nous conte l'histoire de la candidature de M. Ribot. Quelques initiés connaissent seuls, dit-il, le fond des choses et se taisent par camaraderie ; or, il veut, lui, en parler en toute liberté, afin que le grand public sache, lui qui a intérêt à savoir.

— Pourquoi cet ancien président du Conseil, qui tient une place prépondérante à la Chambre, veut-il aller au Sénat ?...

« Pour une raison de politique générale et de politique locale.

SA SITUATION PARLEMENTAIRE

« M. Ribot a commis une lamentable erreur en juin 1899 quand M. Waldeck-Rousseau a constitué un cabinet de défense républicaine dreyfusard et républicain.

« Son devoir était de soutenir ce ministère contre la tourbe nationaliste et de faciliter l'œuvre de justice.

« Cédant à une rancune privée, M. Ribot s'est dressé contre M. Waldeck-Rousseau. Cette faute pèse lourdement sur sa carrière et l'a réduit à une opposition stérile.

« M. Ribot est devenu le prisonnier de la minorité parlementaire. Les constantes louanges de la droite ont achevé de le compromettre aux yeux de la gauche.

« Les félicitations du centre l'ont médiocrement dédommagé de la froideur de la majorité. Quoi qu'il fasse au Palais-Bourbon, M. Ribot est condamné à suivre le parti dont il est le chef et à accepter des compromissions qu'il désapprouve.

« Sa candidature au Sénat lui fournit l'occasion de recouvrer sa personnalité, de s'évader. On m'assure qu'il a prononcé ce dernier mot, qui dépeint ses intentions.

« Au Luxembourg, M. Ribot n'abandonnerait pas ses idées, mais il les concilierait avec une évolution à gauche, et les échauffés de droite ne rencontreraient plus en lui un ami complaisant.

MENACE A GAUCHE PAR M. LÉVY-ULLMANN

La résolution de M. Ribot est également inspirée par la crainte d'une mésaventure électorale :

« Député de la première circonscription de St-Omer, M. Ribot a été élu en 1893 et 1898 par 1.500 voix de majorité contre M. Lefèvre du Prey, ultra-clérical.

« En 1902, la Congrégation lui a tenu compte d'avoir combattu la loi sur les associations et, en 1906, la loi de Séparation, et a bridé l'ambition de M. Lefèvre du Prey, M. Ribot a été élu sans concurrent ; environ 1.500 à 2.000 voix républicaines se sont abstenues par protestation.

« Un changement profond s'est produit. Cette circonscription comprend les trois cantons de St-Omer Nord et Sud et d'Aire.

« Elle faisait partie de la province d'Artois, fief des comtes de Flandres au moyen-âge, incorporée aux Pays-Bas en 1493, et réunie à la France au traité de Nimègue en 1678.

« La domination espagnole y a laissé une lourde empreinte. Le catholicisme a déformé l'esprit de la population rurale, qui s'arrache péniblement du joug du prêtre.

« Les habitants de l'ancienne plaine maréageuse ressemblent à leurs voisins des Flandres, et on parle flamand dans les faubourgs de Saint-Omer. L'archaïsme y fleurit.

« De nombreuses sociétés de carabiniers et de tireurs à l'arc, archers de Saint-Georges, archers de Saint-Sébastien, maintiennent les antiques traditions.

« Saint-Omer (20,000 habitants), et Aire-sur-la-Lys (9,000 habitants), cités historiques, qui furent tour à tour assiégées par les Français, les Espagnols et les Impériaux possèdent des industries florissantes.

« St-Omer, situé à l'embouchure du canal de Neuffosse-sur-l'Aa, compte notamment des fabriques de pipes, de broderies mécaniques, de lingeries, des verreries, des tanneries, des distilleries, des brasseries.

« L'Aa coule à travers les craies de l'Artois, passe aux grandes papeteries de Hallines, de Wizernes, débouche dans la plaine alluviale à Saint-Omer et se transforme en canal navigable. Diverses usines et manufactures bordent cette vallée.

« La population ouvrière, très surveillée par les patrons, n'en votait pas moins pour M. Ribot, qui incarnait la République, contre le fanatique M. Lefèvre du Prey. Ses dispositions se sont modifiées. Des usiniers ont appliqué à contre-sens la loi sur les accidents du travail et ont opéré des retenues de salaires illicites. M. Lévy-Ullmann, aujourd'hui maire de Wizernes et professeur de droit à la Faculté de Lille, socialisant, en a été informé, a parcouru la vallée de l'Aa, multipliant les conférences et syndicalisant les ouvriers, surtout les pipiers, les papetiers et les verriers, qui se sont rattachés à la Confédération générale du travail.

« L'irritation de ces travailleurs s'est tournée contre M. Ribot, à qui ils ont reproché de n'être pas intervenu auprès des chefs d'usines pour leur conseiller l'application stricte de la loi. Le député de Saint-Omer était ainsi menacé sur sa gauche, quand un péril a surgi à droite.

MENACE A DROITE PAR LE BARON DARD

« En 1904, le baron Dard s'est emparé de la mairie d'Aire-sur-la-Lys. Ce catholique fervent avait posé en 1902 sa candidature dans la circonscription limitrophe de Béthune et avait enlevé le siège par une surabondante distribution de « bistouilles », mélange d'un peu de café avec beaucoup d'alcool. La Chambre ne goûta pas cette fantaisie et l'invalida.

« Aux élections municipales de 1908, les républicains se sont efforcés de renverser la municipalité Dard, qui a dû sa réélection à des manœuvres extraordinaires. Le Conseil de préfecture a cassé ce scrutin vicié. En octobre on est revenu aux urnes. La campagne électorale a été ardente. M. Ribot a envoyé une souscription au comité républicain d'Aire-sur-la-Lys et M. le baron Dard en a conçu un amer ressentiment.

« M. Dard s'est précipité chez M. Lefèvre du Prey et l'a mis en demeure de dire oui ou non s'il se présenterait contre M. Ribot en 1910, ajoutant que s'il s'effaçait il poserait sa propre candidature. M. Letèvre du Prey a répondu qu'il serait candidat ; la nouvelle s'en est vite répandue.

« M. Ribot se trouvait pris entre deux feux : entre la droite, qui aurait voté en masse pour le clérical, et les syndicats ouvriers, qui ne lui auraient pas accordé leurs suffrages.

« Sur ces entrefaites, est survenue la mort de M. Bouillez, sénateur de gauche. Pour lui succéder, on a d'abord prononcé le nom de M. Jonnart, député de la deuxième circonscription de Saint-Omer. On a parlé ensuite de M. Ribot, et les quatre autres sénateurs du Pas-de-Calais ont émis un avis favorable. »

Ainsi s'explique la « fatigue » qui, subitement, oblige, selon ses dires, le député de Saint-Omer à quitter les luttes ardentes du Palais-Bourbon pour s'installer au Luxembourg dans un fauteuil du Sénat « modérateur ».

MONTREUIL ET LES DROITS DES ARRONDISSEMENTS

La farce des droits des arrondissements est finie, semble-t-il bien, pour le Pas-de-Calais. On a vu avec quelle aisance les nantis s'en moquent quand il s'agit de caser un des leurs ; ils n'ont pas hésité un instant à sacrifier l'arrondissement le plus faible pour caser leur homme « éminent ». N'avons-nous pas eu, dans le Nord, le même spectacle, et n'y a-t-on pas, avec la même désinvolture, sacrifié les droits de l'arrondissement d'Hazebrouck pour caser au Sénat un ami de la préfecture et des élus, sacré lui aussi « éminent » pour la circonstance ?

Montreuil s'est fâché.

Un congressiste écrit jésuitiquement :

« Un dernier mot sur les « droits » de l'arrondissement de Montreuil que le « Journal de Montreuil » a si vaillamment défendus et qui, ce nous semble, restent entièrement saufs pour les revanches prochaines.

« En effet, quelle était la situation au lendemain du décès de M. Bouilliez ? Celle-ci :

« Tout le monde reconnaissait à l'arrondissement de Montreuil le droit de prendre l'initiative de présenter une candidature pour le groupement Montreuil-Saint-Pol, et l'arrondissement de Saint-Pol lui-même ne contestait pas ce droit ; — on le comprend, après 18 ans de législature remplis par M. Bouilliez.

« Or, un fait brutal, qui crève les yeux à tous, c'est que, ni à Hesdin (où Saint-Pol seul a voté sur la candidature Ribot), ni au Congrès de Montreuil, il n'a été présenté, au nom d'un assemblée des délégués de l'arrondissement de Montreuil, aucune candidature.

« Conclusion logique : Montreuil n'a pas usé de son droit d'initiative. Il lui reste donc intégralement »

La malice est vraiment cousue d'un trop gros fil blanc : elle est à ce point naïve qu'on la croirait sortie d'un bureau de préfecture. Mais le « Journal de Montreuil » ne coupe pas dans ce pont, et s'adressant au rédacteur anonyme de ce filet, il dit :

« Nous le prions de remiser au grenier d'accessoires les droits de Montreuil, dont il a encore la... naïveté de faire état.

« Nous n'avons que faire de droits comme ceux-là, que tout le monde foule aux pieds impunément, à commencer par ceux qui devraient être les premiers à les défendre.

« A d'autres. Nous en faisons cadeau à St-Pol... »

LE PARI MUTUEL

Paris, 30 décembre. — Le bilan des opérations du pari mutuel pour l'année 1908 se présente de la manière suivante :

Paris, 278.680.620 francs ; province, 25 millions 374,000 francs. — Total : 304,054,620 fr.

LE MAL DU CORPS MEDICAL

Petite consultation de Médecins sur la crise de leur profession, d'où il ressort que la formation des praticiens chargés de nous soigner laisse beaucoup à désirer.

Paris vient d'être le théâtre de manifestations bruyantes de la part des élèves de la Faculté de Médecine, auxquels s'étaient joints des praticiens notables et blanchement chevelus. Le public s'est ému. Qui pouvait bien inciter ainsi à l'agitation le monde médical, perturber le calme des plus placides Diafoirus, et engager dans des bagarres, où étaient à glaner blessures et ecchymoses, ceux qui de coutume viennent après les batailles pour les soigner ?

Si les héroïques mêlées ont cessé au Quartier Latin, la lutte n'est point réellement terminée. On attend de jour en jour une solution qui ne vient pas.

Pour éclairer le public, inquiet parmi son stock de coryzas, bronchites et catarrhes, de voir ceux qui doivent l'en débarrasser, s'agiter sans qu'il y comprenne grand chose, nous avons été demander à diverses personnalités compétentes de mettre pour nos lecteurs la question au point. Ce ne fut pas facile. Depuis le congrès des Praticiens, tenu à Lille en juin 1908, on l'on envisagea, de façon plus pressante encore qu'on ne l'avait fait en 1907 au congrès de Paris la question du certificat d'admissibilité à l'agrégation, la querelle est engagée et si ces congrès se prononcèrent contre ce certificat, il se trouve aussi des médecins partisans de son maintien.

C'est un peu au fond là dispute entre les médecins officiels, pourvus de chaires, de titres et les médecins praticiens, exerçant « à la ville ». En 1906, le Conseil supérieur de l'Instruction publique, à l'instigation de M. Ch. Bouchard, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, membre de ce conseil avait institué un certificat d'études médicales supérieures. Les médecins voyant dans cette institution la création d'une sorte d'aristocratie officielle médicale réclamèrent avec instance la suppression de ce certificat. On le supprima, mais on institua dans les mêmes conditions un certificat d'admissibilité à l'agrégation de médecine. Les aspirants à l'agrégation seulement admissibles au concours seraient pourvus d'un diplôme leur donnant accès aux places de professeurs, chargés de cours, chefs des travaux, chefs de clinique, dans les facultés et les écoles, de directeurs d'hygiène, etc., dans les préfectures, les municipalités, les administrations.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique escomptait donner ainsi une certaine consécration à des médecins de qui on pourrait se servir officiellement.

Les praticiens ne l'entendirent pas ainsi, crièrent encore au privilège, évoquèrent le favoritisme des concours, et demandent à nouveau la suppression de ce certificat. De là les troubles du Quartier Latin à Paris.

Voilà le résumé de la question. Citons maintenant quelques avis de personnes éclairées.

M. LE DOYEN COMBEMALE

Nous pensions que M. le docteur Combemale pouvait nous donner une opinion intéressante sur le côté officiel des débats. Hâtivement, il nous dit :

« Je n'ai pas d'opinion à vous donner. Je ne veux pas savoir ce qu'il y a au fond de cette agitation du quartier Latin. Je regarde, j'observe, mais je ne suis qu'un spectateur ! Bien le bonjour, Monsieur ! »

M. LE PROFESSEUR CHARMEIL

M. le docteur Charmeil, professeur de dermatologie à la Faculté de Médecine de Lille, où ses avis très éclairés font, on le sait, autorité, a bien voulu nous accorder un long entretien dont nous ne pouvons noter ici que les points essentiels :

« Devant la réprobation du corps médical on avait supprimé le certificat d'études médicales supérieures. On établit par la suite, pour y suppléer, le certificat d'admissibilité à l'agrégation...

Il y a encore des mécontents. On croirait même à voir la masse des manifestants qui agirent violemment à Paris, qu'il y a beaucoup de mécontents. Je crois que c'est une impression fausse. Les étudiants, avec cette belle solidarité qui est d'ailleurs à la gloire du corps médical, ont pris fait et cause pour une minorité de gens intéressés à la question.

Sur les cinq mille étudiants parisiens combien en est-il qui ambitionnent de concourir pour l'agrégation ? Bien peu. Mettons deux cents ! Vous voyez déjà combien parmi les manifestants il a dû se trouver de jeunes gens, qu'une ardente jeunesse incita sans doute à se solidariser avec les médecins intéressés à la chose, mais qui n'étaient là que pour faire nombre.

L'affaire actuelle ne touche à vrai dire que certains partisans d'une sorte d'enseignement libre.

On veut supprimer le concours, parce que ce concours permet à ceux qui y ont triomphé d'entrer dans le professorat. Je ne dis pas que les épreuves de ce concours soient telles que l'on puisse y faire montre de connaissances nécessaires pour remplir partiellement les fonctions auxquelles le certificat d'admissibilité donne accès ! Non, au contraire. Le programme de ce concours d'admissibilité porte sur des connaissances générales, de la science de livre, et celui qui obtient le certificat peut être nommé chef de clinique, ce qui exige beaucoup de pratique et d'expérience d'application. Le programme certes n'est pas heureux et je suis partisan de sa modification.

Mais de là à vouloir supprimer le concours il y a une différence ! Je suis partisan du concours. Qu'on modifie seulement la forme du programme. S'il est dit que l'on peut donner des places de chefs de clinique, certains emplois de professorat à ceux qui ont obtenu le certificat, il n'est pas dit en effet que l'on n'envisagera pas encore si le postulant est bien apte à exercer les fonctions qu'on voudra lui confier. C'est une objection qui a sa portée. Le concours a son utilité, et comme je vous l'ai dit, ses adversaires, une minorité, sont ceux qui veulent, comme par exemple en Allemagne, que l'on puisse devenir professeur en dehors des concours, et entrer d'emblée dans le corps enseignant sans avoir de certificats à fournir.

Le vrai fond du débat à mon sens c'est le programme du concours. On le modifiera profondément. Je m'étonne un peu que les événements de Paris puissent émouvoir l'opinion publique. Cela n'intéresse, à vrai dire, que peu de gens, et les manifestations où l'on trouva sans doute des étudiants en droit prouvent simplement la juvénile générosité de notre population studieuse, qui n'hésite pas à se mettre du côté du plus petit nombre, ce qui, ma foi, est tout à son honneur ! »

LA VOIX DES PRATICIENS

Une des personnalités les plus compétentes du monde des praticiens a bien voulu nous donner un autre son de cloche : celui des adversaires du certificat d'admissibilité à l'agrégation.

« Les manifestations de Paris ont été légitimes et nécessaires. On veut créer une classe de privilégiés, de « médecins supérieurs » et nous, les praticiens, ne pouvons pas accepter cette hiérarchie médicale. Ce n'est pas en établissant par le haut de l'enseignement, des barrières, des grades, qu'on relevera l'éducation des médecins qui laisse beaucoup à désirer actuellement. L'heure est plus grave qu'on ne croit. Les étudiants en médecine sont mal ou peu préparés, songez qu'avec les vacances, les cours inutiles et désertés, sur quatre années d'études ils ont à peine deux ans de travail réel. C'est cinq ans qu'il faudrait !

Au lieu de songer à réformer l'enseignement on songe à établir des castes. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique composé de 53 membres dont seulement trois médecins, — et encore des professeurs ! — s'est moqué de nous en changeant le certificat d'Etudes médicales supérieures en certificat d'admissibilité à l'agrégation. C'est exactement la même chose. Certificat inutile puisque le programme de son concours ne comporte que des matières générales que tout médecin devrait connaître. Certificat dangereux parce que le nombre des admissibles à l'agrégation pourra dépasser ainsi le nombre des places vacantes d'agrégés et que le favoritisme des concours régnera en maître dans la répartition des certificats.

Nous sommes 20.000 à demander la suppression de ce honteux certificat, titre à l'usage des protégés. Nous sommes 20.000 à demander le relèvement de notre profession, basé sur une haute culture générale préparatoire sur un enseignement, approfondi, méthodique, refondu...

Mais ceux qui veulent le maintien du certificat, ce sont les Bouchard, ces pontifes du Conseil supérieur de l'Instruction publique, à la remorque d'un monsieur chamarré qui en impose même au ministre ! Ils ne sont que quelques-uns, ceux-là, mais ils tiennent à caser leurs amis, à diviser pour eux le corps médical en deux classes, grâce aux prétendus certificats spéciaux ! Ce que nous demandons ce n'est pas seulement abattre « l'admissibilité à l'agrégation », c'est encore enlever au Conseil supérieur de l'Instruction publique incompétent la direction des choses de la Médecine ! »

***

Nos lecteurs sont maintenant à même de se faire une opinion. Ils se figuraient peut-être jusqu'à présent que les médecins étaient de par leur art, exempts de maux. Voici cependant qu'il éclate que le corps médical souffre d'un mal, ténébreux, diversement interprété et diagnostiqué. Les praticiens, touchés de fièvre, se chamaillent. Le pis c'est que c'est encore notre santé à nous qui paiera les pots d'onguent cassés.

ALEX WILL.

L'assassinat du père Vanille

VERMEIRE, DIT HENNEQUIN, DEVANT LES ASSISES DE LA SEINE.

Paris, 30 décembre. — Cet après-midi ont commencé devant la Cour d'Assises, session supplémentaire, présidée par M. le conseiller Planteau, les débats de l'affaire du crime du boulevard Voltaire.

L'accusé est Isidore-François Vermeire, un cuisinier, né à Mouscron (Belgique), le 4 avril 1876, il est inculpé de meurtre commis pour faciliter un vol qualifié, inculpation qui comporte la peine de mort, si Vermeire est reconnu coupable sans circonstances atténuantes.

Voici l'exposé des faits d'après l'acte d'accusation lu à l'audience par le greffier.

Eugène Hanni, âgé de trente-cinq ans, habitait depuis deux ans, un logement de deux pièces au rez-de-chaussée, 104, boulevard Voltaire. Il faisait le commerce, très prospère, de la vanille et d'autres produits exotiques, et se trouvait par suite, en rapport avec une clientèle assez suspecte de camelots, qui venaient s'approvisionner chez lui.

Le 29 février 1908, la concierge de la maison, inquiète de ne pas l'avoir aperçu depuis la veille, pénétra dans son logement et découvrit son cadavre ; le corps était couché, complètement vêtu, dans la pièce servant de magasin, au milieu de caisses de marchandises ; une cordelette double enserrait le cou, et un drap de lit, formant bâillon, entourait la tête.

Hanni avait été victime d'un assassinat suivi de vol. Assailli à l'improviste par un individu entré chez lui comme client, il avait été frappé à la tête et à l'estomac avec une violence suffisante pour le renverser et l'étourdir, puis bâillonné et étranglé.

L'assassin avait emporté un portemonnaie et une somme d'environ deux mille francs. Il résultait, tant des constatations médico-légales que de témoignages précis, que le crime avait été commis dans la matinée du 28 février, après neuf heures et avant onze heures, pendant que la concierge, occupée aux soins du ménage, ne pouvait voir les personnes qui entraient dans le magasin ou en sortaient.

La police retrouva facilement les clients habituels d'Hanni, sauf un seul, l'accusé Vermeire, qui se faisait appeler Hennequin. Par une coïncidence qui éveillait légitimement tous les soupçons, il avait disparu le soir même du crime.

Deux mois s'écoulèrent avant son arrestation et, quand elle fut enfin opérée, des charges décisives s'étaient accumulées contre lui.

Vermeire, aventurier cosmopolite, était arrivé à Paris à la fin de l'année 1907. Mis en rapport avec Hanni, par un client de ce dernier, il lui avait acheté des produits avec lesquels il fabriquait de l'essence de rose qu'il allait offrir en vente dans les cafés.

L'accusé se trouva bientôt dans la misère.

Pour en sortir il ne recula pas devant l'idée d'un crime et, dès le 17 février, sa victime était choisie. A cette date, il faisait, en effet, à un témoin, cette grave confidence :

« Je sais où trouver de l'argent, je connais un bonhomme qui doit m'en prêter ; s'il ne m'en prête pas, je l'estourbirai ! »

Il n'est pas douteux que la personne visée était Hanni.

Quelques jours plus tard, le 28 février, Vermeire vint trouver Hanni pour lui proposer une affaire : il s'agissait de deux vases de Chine ou du Japon ; l'accusé cherchait à attirer Hanni chez lui et il le quitta en lui disant : « A demain ! » Le lendemain 27, en effet, il prévint sa logeuse qu'une personne devait venir le demander pour lui payer deux vases de Chine. Mais Henri ne jugea pas à propos de se déranger, et Vermeire l'attendit en vain. Ce jour-là, veille du crime, il est constaté que l'accusé était dénué de ressources. Or, l'instruction établit en même temps que, le jour suivant, 28 février, dans l'après-midi, par conséquent après le crime, Vermeire a dépensé en acquisitions diverses, une somme de 90 francs ; il a réglé sa note l'hôtel et quitté Paris le soir, se dirigeant sur Marseille. Ses dépenses des deux jours qui suivent le crime s'élèvent à 250 francs.

Vermeire a été arrêté, le 21 avril, à Marseille, où il se dissimulait sous un faux nom. L'accusé invité à fournir l'emploi de son